

Saccage prémédité dans Mercier-Est?

Pour le site Contrecoeur, développement domiciliaire et respect de l'environnement, une mixité qui semble encore impossible pour des milliers de citoyens.

La machine administrative de la Ville de Montréal s'est exercée contre la volonté d'un groupe de citoyens directement touchés par un mégaprojet de construction de 1800 unités d'habitations, dans une zone tampon verte, mais contaminée, entre la carrière Lafarge et la zone résidentielle actuelle. Ce site se trouve également à proximité des raffineries et industries lourdes de Montréal-Est.

En effet, le lundi 23 avril 2007, la Ville de Montréal a adopté au conseil municipal un projet de règlement autorisant l'aménagement du site Contrecoeur. Mais dans les faits, les travaux de décontamination avaient déjà commencé le 12 février et les audiences publiques pour « consulter » les citoyens n'avaient lieu que le 14 mai... (avis de consultation publique publié dans La Presse du 1^{er} mai 07).

Si la majorité des citoyens ne s'opposent pas à une forme de développement du site Contrecoeur, ils ne comprennent toujours pas pourquoi ils n'ont pas été informés du déroulement des étapes du projet , pour quelles raison ils n'ont pas eu le droit de s'exprimer avant le début des travaux. Ces façons de procéder peuvent faire penser qu'il y a potentiellement collusion entre la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement, la Société d'Habitation de Montréal (SHDM) et le promoteur retenu, F. Catania . Sinon, pourquoi la Ville de Montréal aurait-elle besoin d'utiliser l'article 89 pour ce type de développement. La Ville centre utilise, paraît-il, cet article pour imposer des projets qui pourraient être rejetés par les conseils d'arrondissement. Mais, certains citoyens présents, comme moi, au conseil d'arrondissement du 17 avril, pensent qu'il s'agit surtout, à partir de cet article, d'éviter un référendum sur ce projet... Rappelons que pour les citoyens, dans un projet de grande envergure, les audiences publiques ne sont que consultatives mais qu'un référendum est décisionnel.

Devant ce manque de transparence, les citoyens sont amenés à se poser des questions et à tirer quelques conclusions.

Ainsi, pourquoi la SHDM autorise-t-elle, selon le plan, la construction de maisons à 130 mètres de la carrière, alors qu'une loi provinciale prévoit, comme critère d'éloignement, une zone tampon de 600 mètres? Qui a le pouvoir d'outrepasser ce règlement? Profite-t-on d'une contradiction ou d'un vide juridique? Les conséquences sont pourtant graves : ondes de choc provoquées par le dynamitage du lundi au vendredi, poussière, bruit du concassage et du camionnage etc... Les résidents limitrophes de la zone tampon actuelle ressentent déjà ces nuisances industrielles .Personnellement, je demeure sur la rue Paul- Pau, à plus de 700 mètres à l'ouest de la carrière , et je ressens très bien les ondes de choc issues des dynamitages, du lundi au vendredi . Les fissures qui apparaissent dans les fondations de mon sous-sol m'inquiètent de plus en plus. La norme de 5m /sec., vitesse de propagation des ondes de choc, présentée par M. Daniel Gauthier, représentant du promoteur, est conforme et rassurante à 130m de la carrière; mais cette norme n'est pas mise en corrélation avec les

propriétés du sol, ni mise en rapport à la densité et à la structure du sol; elle n'est pas, non plus, associée à la composition des matériaux du site. L'intensité et les fréquences du dynamitage sont bien des nuisances fortement ressenties et bien réelles à plus de 600 mètres. Le respect et la tranquillité des citoyens sont-ils normalisés par la SHDM et F.Catania? Devant les éventuelles protestations des nouveaux citoyens par rapport aux nuisances engendrées par la carrière, est-ce que, comme dans le cas de la carrière de Fatima de Longueuil, chez Lafarge, on invoquera un droit acquis d'exploitation?

Dans l'esprit « d'une île une ville », pourquoi faut-il concentrer, pour ne pas dire entasser, plus de 5000 personnes dans 1800 unités de logements dans ce même espace? S'il y a une véritable politique du logement social à Montréal, pourquoi continuer l'étalement de luxueux condominiums sur l'ensemble de l'île à la place de logements sociaux?

Nous savons que l'augmentation considérable de la densité de population aura des incidences sur la santé et la qualité de vie des citoyens. Il est reconnu que l'Est de Montréal est déjà l'endroit au Québec où l'on trouve la plus grande concentration de personnes atteintes de problèmes respiratoires (rapports de Greenpeace, émission d' Anne-Marie Dussault, de Radio Canada, dossiers de La Presse, ect.) Les activités et les déplacements de 5000 personnes en plus augmenteront inexorablement le taux de pollution dans le secteur. Nous savons que les services de la santé publique déposeront leur étude en automne prochain. Il sera trop tard. Les citoyens ne pourront pas prendre connaissance des conclusions et des recommandations de ce service.

D'autre part, selon le plan actuel du projet, pourquoi les habitations de 500 000\$ et plus seront-elles du côté nord, dans Ville d'Anjou, alors que les logements sociaux et dits abordables seront dans la partie sud, à proximité de la carrière et des raffineries? Pourquoi les organismes qui tireront profit de ce développement domiciliaire favorisent-ils cette ségrégation entre les mieux nantis et les plus démunis? Pourquoi ne pas développer une mixité sociale sur un site aéré et verdoyant pour tous? Les planificateurs ont-ils considéré, à long terme, les effets du changement climatique en milieu urbain? Quelles seront les conséquences des augmentations des températures sur des constructions bétonnées, tassées et étagées de la partie sud? C'est aussi dans cette partie que l'on prévoit bâtir des résidences pour personnes âgées, donc y installer des gens souvent fragilisés par la maladie... Il ne faut pas oublier non plus que Pétro-Canada commencera, dès cet été, la construction d'une torchère mesurant 97 mètres de haut qui servira à la cokéfaction. Beau paysage en vue et valeur ajoutée dans le taux de pollution de l'air pour les aînés et les adeptes de la piste cyclable...

Pour abattre un arbre, un citoyen doit avoir un permis délivré par la Ville. Qui a donné l'autorisation au promoteur Catania de raser une centaine d'arbres matures âgés de 30 à 40 ans, alors qu'il n'est pas propriétaire du terrain? Faut-il vraiment faire ce type de saccage tous azimuts pour répondre aux normes provinciales de décontamination? Ce terrain est-il uniformément contaminé pour pratiquer cette destruction massive et précipitée? Pourquoi les résidents du quartier ont-ils été mis devant le fait accompli? Comment M.Zampino, directeur du comité de l'exécutif de la Ville de Montréal, dans ce cas, peut-il inviter, par le biais du journal Le Flambeau, le citoyen à améliorer et à bonifier le projet?

N'oublions pas non plus que cet écosystème urbain était composé de 3 milieux humides et abritait entre autres, selon un citoyen ornithologue, 39 espèces d'oiseaux. (liste des observations en annexe) Une chance que Frédéric Back n'est pas témoin de cet outrage à la

nature, il serait, moralement, lui aussi abattu. De plus, les animaux encore en hibernation ont été carrément « bulldosés ». Pourquoi n'y a-t-il pas eu un plan de relocalisation des renards, des lièvres, des ratons laveurs, des mouffettes? Là, nous avons une réponse du ministère de la faune : « Ils vont se « relocaliser » tout seuls... » Bien sûr, entre la rue Sheerbrooke, la carrière, les raffineries et l'autoroute 40, ils ont le choix ! Collusion ou incompétence ou indifférence ?

Sans aucune restriction morale, ce projet montre une obsession de la construction aux dépens du bien-être du citoyen et de son environnement. Dans le journal local, Le Flambeau du 25 avril, M. Zampino montre son inconditionnelle satisfaction au projet puisqu'il évalue que « le développement du site Contrecoeur engendrera des retombées économiques de l'ordre de 300M\$. » Aucune allusion, dans cet article, aux retombées des nuisances industrielles pour les futurs payeurs de taxes.

Et pendant ce temps, la Presse du samedi 21 avril, dans un cahier spécial, montre comment devenir un « éco-citoyen » en 2 jours. Pourquoi la Presse ne proposerait-elle pas un cahier spécial pour montrer comment devenir un « éco-politicien » entre 2 mandats ?

Ce projet, tel que présenté, montre des pratiques et procédures scandaleuses, qui vont surtout dans l'intérêt politique des élus qui jouent la carte sociale et l'intérêt économique du principal promoteur (promoteur très prisé par les instances provinciales et municipales, puisqu'il a aussi obtenu dernièrement le contrat de restauration du viaduc Hochelaga).

De plus, ce projet, dans sa forme actuelle, change de façon irréversible la vocation du quartier puisqu'il modifie considérablement la densité et la composition de la population, ce qui provoquera, inévitablement, des nouvelles tensions sociales. Les incidences de la circulation sont aussi catastrophiques : bruit jour et nuit, pollution, augmentation des risques d'accidents dignes du centre ville. La ségrégation entre les riches d'Anjou et les pauvres de la partiesud est aussi inacceptable dans une société qui se prétend démocratique. La destruction massive et arbitraire de la biodiversité du site Contrecoeur est indigne et encore plus inquiétante dans une société qui se prétend évoluée. Par conséquent, je demande que le projet, dans sa forme actuelle, soit totalement abandonné et que le site soit reboisé, à partir de la carrière Lafarge, sur la zone tampon actuelle de 300 mètres.

Sylvie Gourdy, citoyenne de Mercier-Est
5 juin 2007